



ICAO

**Septième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation — Région Afrique — Océan
Indien (RASG-AFI/7)
(Réunion virtuelle — 5 novembre 2021)**

Point 4 de l'ordre du jour : Mise à jour sur les initiatives des États, des organisations régionales, de l'industrie et des partenaires en matière de sécurité, surtout dans le contexte de la COVID-19

**ÉTAT D'AVANCEMENT ET EXPÉRIENCE TIRÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DES
MESURES OPÉRATIONNELLES DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ ET DE LA
FACILITATION DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 DANS LA
RÉGION AFI**

(Note présentée par la CASSOA de la CAE)

RÉSUMÉ

La présente note de travail fait le point sur l'état d'avancement et l'expérience tirée de la mise en œuvre des recommandations de la CART liés à la santé et à la facilitation dans le Région AFI. Apparemment, des réalisations ont été enregistrées malgré les difficultés rencontrées dans les domaines critiques concernés qui nécessitent une amélioration et une collaboration stratégique sur le continent. Les États AFI ont fait preuve d'engagement dans la mise en œuvre des recommandations de la CART en adoptant une approche régionale ou sous-régionale harmonisée, malgré la variabilité imposée par les autorités sanitaires des États AFI et qui a créé un obstacle majeur dans plusieurs sous-régions. Toutefois, dans la mesure du possible, les RSOO ont joué un rôle déterminant en veillant à ce que la mise en œuvre de mesures harmonisées soit promue en appui à la relance post-COVID-19.

Cette note de travail met également l'accent sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du document CART III, en particulier, le rôle d'appui joué par les RSOO et l'importance des États AFI dans la dépendance continue à l'égard des arrangements régionaux existants pour une mise en œuvre harmonieuse des mesures liées à la pandémie, si jamais elle venait à se reproduire à l'avenir. Il est aussi impératif de synchroniser ces mesures harmonisées avec le cadre du CAPSCA.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.

Objectifs
stratégiques
connexes de
l'OACI

A, D, et E

1. INTRODUCTION

1.1. En réponse à la pandémie de COVID-19, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation (CART), a pris la résolution de nouer des partenariats avec ses États membres, les organisations internationales et régionales, et l'industrie pour relever les défis rencontrer par le système de l'aviation et fournir des orientations mondiales pour un redémarrage et une relance sûrs, sécurisés et durables du secteur de l'aviation .

1.2 Le document CART III de l'OACI a obligé les États AFI à continuer à imposer des mesures supplémentaires et gérer des compromis difficiles liés aux difficultés sanitaires, économiques et sociales rencontrées par les États. Les ressources disponibles pour la réponse aux besoins urgents n'ont cessé de diminuer et elles ont souvent été caractérisées par d'énormes pressions d'ordre administratif et politique et l'urgence de la situation. Dans certaines situations, on note la variabilité née de la déviation par certains États par rapport aux propositions de mesures régionales harmonisées. L'expérience montre que malgré les efforts coordonnés dans les contextes régionaux, les États ont continué à publier séparément des mesures. Par conséquent, il est impératif que tous les États AFI mettent en œuvre les recommandations et les orientations du document CART III de l'OACI de manière harmonisée en tenant compte des faits nouveaux survenus enc e qui concerne la pandémie de COVID-19, surtout dans les domaines du dépistage et de la vaccination.

2. ANALYSE

2.1 Les mesures de prévention et de lutte contre la pandémie prises par les États AFI varient, surtout au niveau du contrôle frontalier et des voyages, notamment la quarantaine obligatoire à l'arrivée, le test de dépistage à l'arrivée, et la présentation d'un certificat de test PCR négatif. Les derniers développements en matière de réouverture des frontières et d'assouplissement des restrictions de voyage grâce aux mesures diversifiées mises en place par les États ou les groupes d'États comme préalable aux voyages touchent les voyageurs et mettent à mal les efforts de relance de l'économie, même s'ils réduisent le risque de transmission.

2.2 Pour garantir des voyages fiables et sûrs, les États Afi sont priés instamment à assurer la mise en œuvre des traités, des orientations et des recommandations régionaux existants qui visent à promouvoir la santé, la facilitation, la sûreté et le développement économique. La conformité permettra aux États AFI de prendre leurs responsabilités pour faciliter les voyages fluides, le mouvement des personnes et des marchandises à l'intérieur des frontières nationales et au-delà, grâce au déploiement de mesures consensuelles.

2.3 Il faut une harmonisation continue des exigences de pré-entrée et de sortie (quarantaine obligatoire, dépistage et suivi après le voyage et recherche des contacts) dans le monde entier par un engagement continu, en fournissant des orientations fondées sur les preuves et les données disponibles et en offrant un soutien technique pour la normalisation des différentes mesures mises en place. L'harmonisation facilitera la fluidité des voyages, le maintien du corridor de sécurité de la santé publique, la reconnaissance commune des mesures en place, la confiance mutuelle et la promotion de l'intégration et de la collaboration entre les États AFI.

2.4 En ce qui concerne l'élaboration de **programmes nationaux de facilitation du transport aérien (PNFTA)**, certains États africains les ont rédigés conformément au document 10042 de l'OACI, mais certains de ces documents sont encore en cours d'approbation. Ainsi, les comités de facilitation du transport aérien (NATFC) n'ont pas été établis en conséquence. Cependant,

certaines mesures alternatives ont été prises par les États. Ces mesures comprennent, sans s'y limiter, la création des comités suivants :

- a) comité intersectoriel de haut niveau pour la coordination de la riposte à la pandémie de COVID-19 ;
- b) comité technique pour la coordination des actions menées par les autorités de santé publique et les autorités de l'aviation civile;
- c) comité opérationnel pour la coordination entre les autorités de santé publique et les partenaires des organisations concernées;
- d) comité aéroportuaire pour la coordination des actions de lutte contre la COVID-19 menées au sein des aéroports.

2.5 Dans certains États, des NATFC ont été mis en place, mais ils sont inefficaces et il y a un manque d'implication de nombreuses parties prenantes, y compris les autorités de santé publique. Ainsi, toutes les parties prenantes, y compris les autorités de santé publique, devraient être sensibilisées au NATFC, en particulier aux questions de santé publique dans l'aviation.

2.8 L'utilisation d'un formulaire de localisation des passagers (~~PLF~~(PLF) papier n'est pas adapté à une application de masse, car l'exploitation des informations saisies manuellement sur des formulaires papier est fastidieuse et nécessite une quantité importante de ressources, surtout lorsque le trafic aérien est élevé. le déploiement à l'échelle régionale de la numérisation du PLF et des certificats de vaccination devrait être envisagé pour améliorer l'efficacité et le confort des passagers et réduire les coûts liés à la PCR à l'arrivée, à moins que les informations ne soient fournies sous forme numérique par les passagers aux États d

2.9 La collecte électronique des données, notamment par le biais d'un portail Internet gouvernemental ou de tout autre outil, devrait être envisagée afin de permettre des voyages sans contact et sans anicroches. Il faut promouvoir l'utilisation de l'innovation et de la technologie sur le continent africain afin d'harmoniser les exigences, de transmettre en temps voulu des informations essentielles à travers les frontières, y compris les résultats des tests, et de favoriser la coordination entre les différents acteurs clés.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) **Prendre acte de l'état d'avancement, des réalisations et des difficultés rencontrées dans les États dans la mise en œuvre de protocoles sanitaires harmonisés conformément aux recommandations de la CART de l'OACI;**
- b) **Encourager les États AFI et les RSOO en Afrique à continuer à promouvoir les mesures harmonisées pour améliorer l'efficacité et faciliter la relance progressive et sûre des activités de l'aviation dans la région ;**
- c) ~~encourager~~**Encourager** les États AFI à promouvoir la coopération et la collaboration aux niveaux régional et sous-régional, surtout en ~~e-ec~~ qui concerne les mesures de numérisation dans le contexte de la pandémie conformément au cadre du CAPSCA et aux meilleures pratiques mondiales de l'industrie.